



Date de transmission de l'acte: 13/06/2024

Date de reception de l'AR: 13/06/2024

012-211200571-DE_2024_053-DE

A G E D I

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 12 juin 2024

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL François, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, FRAYSSIGNES Patrick, BOUSQUET Christophe, ISNARD Claude

Absents :

Excusés : LAGARDE Clarisse

Représentés : GAYRARD Eléonore représentée par DRULHE Aurélie

Secrétaire : DRULHE Aurélie

Date de la convocation : 07 juin 2024 Effectif du conseil : 14

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DU CEOR D'ÂGE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la nouvelle association le club du Céor d'Age vient d'être créée sur la commune.

Afin de l'aider au démarrage, il propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 200 euros. Lors du vote du budget 2024, une somme de 410 euros à répartir a été inscrite à l'article 65748.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 pour dont 1 procuration,

DECIDE

- Approuve le versement de la subvention au club du Céor d'Age pour un montant de 200 euros.
- Autorise Monsieur le Maire a engager toutes les démarches liées à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

DRULHE Aurélie
(Secrétaire de séance)

